Nombre de membres :
- En exercice : 33
- Présents : 32
- Représentés : 3
- Absent : 1
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17

HAUTMONT
Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe
République Française

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 059-215902917-20260928-2026_85-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 -

Convocation adressée le 22 septembre 2026
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 17 heures 05 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :
M. Stéphane WILMOTTE, ***MAIRE***,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE,**

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Antony LARROQUE, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Annabelle DEMULDER, Andy BASUYAUX, Ludivine CAILLE, ***CONSEILLERS MUNICIPAUX***,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : M. Michel TRIGAUT à Mme Marie-Catherine FLINOIS, Mme Nicole DUFOUR à M. Philippe DIREZ, M. Lahcen LHOU à Mme Adeline DUBREUCQ,

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE : M. Olivier MARTIN à 17h16,

SORTIE EN COURS DE SÉANCE : Mme Ludivine CAILLE à 18h24 – **RETOUR EN SÉANCE** à 18h26,

ABSENT : M. Mohamed DAHMANE,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Adeline DUBREUCQ est désignée pour remplir cette fonction.

ADHÉSION À L'AGENCE D'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE DU NORD (INORD)

N° Acte : 2026-85	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.10

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 059-215902917-20260928-2026_85-DE

L'Agence iNord propose un accompagnement juridique et d'ingénierie technique, des expertises et un accès à un réseau d'acteurs mobilisés pour le développement et la valorisation des projets locaux ainsi que d'un accès sans limitation à l'ensemble des publications proposées par l'Agence.

Pour une population INSEE municipale de 14 152 habitants en 2026, la cotisation annuelle de la commune s'élèverait à 2 971.92 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

VU l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... »,

VU la création au 1er janvier 2017 de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord (iNord), sous la forme d'un établissement public administratif,

VU les statuts de l'Agence et notamment son article 6 qui dispose que : « Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts »,

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de disposer d'une newsletter hebdomadaire sur l'actualité des collectivités et de la réglementation, de focus juridiques, de fiches thématiques, d'une rubrique sur les dispositifs de financement et l'organisation de rencontres territoriales thématiques pour les élus et techniciens du territoire,

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE MME AUDE VAN CAUWENBERGE, ADJOINTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 059-215902917-20260928-2026_85-DE

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES
Membres présents et représentés : 32

- **ADHÉRE** à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord et ses statuts à compter du 1er janvier 2027.
- **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle dont le taux par habitant est fixé par le Conseil d'Administration de l'Agence iNord.
- **DÉSIGNE** Madame Aude VAN CAUWENBERGE comme son représentant titulaire à l'Agence, et Monsieur David VAN DEN BROECK comme son représentant suppléant.
- **ACCEPTE** que les données personnelles transmises par la commune à l'Agence soient traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles (RGPD).
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.
- **DIT** que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet, aux Chapitre, Nature et Fonction du Budget qui s'y rapporte.

La secrétaire de séance,

Adeline DUBREUCQ

VILLE DE HAUTMONT (NORD)

Le Maire,

Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le : 7/10/2026
de la mise en ligne le : 7/10/2026

N° Acte : 2026-85	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.10